

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2, Absent
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30**

**2024-12-209 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024
4. Correspondance et informations
  - a. Demande de commandite bingo-dindes
  - b. Appui à l'association pulmonaire du Québec
  - c. Demande d'appui corporation municipale du Canton Launay
  - d. Demande de commandite cours de pound
  - e. Pétition construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos
  - f. Office des personnes handicapées du Québec
5. Adoption règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme CCU
6. Adoption règlement sur la régie interne des séances du conseil
7. Octroie de contrat mise à niveau des sentiers pédestres et cyclables du parc espace vert
8. Adjudication de contrat pour la collecte et transport des matières recyclables
9. Renouvellement adhésion ADMQ 2025
10. Calendrier des cueillettes 2025

11. Calendrier des séances 2025
12. Avis de motion règlement de taxes 2025
13. Adoption des conditions salariales employés 2025
14. Adoption des conditions salariales-conseil 2025
15. Soumission nivelage 2025
16. Dépôt des intérêts pécuniers des membres du conseil
17. Appui à la Corporation de développement pour une demande d'aide financière au Fonds local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi
18. Dépôt d'une demande d'aide financière à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue
19. Utilisation du surplus libre pour centre récréatif
20. Nomination conseiller qui siège sur l'Office d'habitation du berceau de l'Abitibi
21. Demande d'exclusion prolongement d'un chemin pour accéder à une zone de villégiature
22. Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sureté du Québec
23. Soumission d'achat pompe puits
24. Banque d'heures site internet
25. Renouvellement entente ADL 3 ans
26. Désaffectation des surplus réservoirs d'eau
27. Désaffectation aménagements municipaux
28. Désaffectation puits
29. Utilisation des surplus réservoir d'eau
30. Utilisation des surplus maison du citoyen
31. Avis de motion règlement de gestion contractuelle
32. Avis de motion 1<sup>er</sup> projet pour modification plan d'urbanisme
33. Destruction de documents
34. AviUs d'infraction
35. Dépôt du rapport budgétaire du mois de novembre 2024
36. Adoption des dépenses
37. Varia :
38. Période de questions du public
39. Levée

**Adoptée**

**2024-12-210    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

**Adoptée**

**CORRESPONDANCE :**

**2024-12-211 DEMANDE DE COMMANDITE BINGO-DINDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de faire une commandite de 50 \$ pour le bingo annuel de la Fabrique.

**Adoptée**

**2024-12-212 APPUI À L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller, monsieur Jocelyn Lantagne, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de donner leur appui à l'association pulmonaire du Québec pour la sensibilisation contre le radon. La municipalité s'engage à faire de la publicité sur la page Facebook et sur le site internet.

**Adoptée**

**2024-12-213 DEMANDE D'APPUI CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE LAUNAY**

**ATTENDU QUE** l'école Sainte-Thérèse, située sur le territoire de la municipalité de Launay a dû fermer en raison de sa vétusté et de l'impossibilité de procéder à des réparations suffisantes pour garantir la sécurité des élèves et du personnel;

**ATTENDU QUE** cette fermeture a entraîné des désagréments significatifs pour les élèves, le personnel éducatif et les parents, incluant des déplacements plus longs pour les enfants de la municipalité de Launay ainsi que du TNO Lac-Chicobi pour accéder aux établissements scolaires voisins;

**ATTENDU QUE** l'éducation de proximité joue un rôle fondamental dans le développement des enfants, dans la vitalité des communautés rurales et dans l'attrait de nouvelles familles à s'établir sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la présence d'une école sur un territoire est essentielle sa vitalité et à sa pérennité et qu'il apparait nécessaire qu'un nouvel établissement scolaire soit reconstruit à Launay afin de répondre aux besoins éducatifs actuels et futurs de sa population et de celle du TNO Lac-Chicobi;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu unanimement par les membres du conseil présent;

- ❖ **D'APPUYER** la démarche de la municipalité de Launay faite auprès du ministère de l'Éducation pour la construction d'une nouvelle école sur son territoire afin de répondre aux besoins éducatifs de sa population;
- ❖ **QUE** la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, monsieur Bernard Drainville, à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais, au directeur du Centre de Service Scolaire Harricana, Monsieur Yannick Roy, à la MRC d'Abitibi ainsi qu'à toutes les municipalités de notre MRC.

**Adoptée**

**2024-12-214 DEMANDE DE COMMANDITE COURS DE POUND**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de refuser la demande de commandite pour le cours de danse de pound. Nous sommes en fin d'année budgétaire et le budget pour les dons est complet.

**Adoptée**

**2024-12-215 PÉTITION CONSTRUCTION DE L'URGENCE, DES SOINS INTENSIFS ET DU BLOC OPÉRATOIRE CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU D'AMOS**

**CONSIDÉRANT** que le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue à prioritairement requis la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire de Centre régional de traumatologie, au Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos;

**CONSIDÉRANT** que les trois députés de l'Abitibi-Témiscamingue supportent unanimement ce projet de construction;

**CONSIDÉRANT** que les cinq préfets des cinq MRC de la région ont reconnu l'importance et l'urgence à réaliser ce projet de construction;

**CONSIDÉRANT** que quatre-vingt-quinze pour cent des chirurgies requises sont dispensées en Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que les délais actuels du projet portent préjudice à la viabilité et à la qualité des services de santé en Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que la région de l'Abitibi-Témiscamingue désire poursuivre

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander au gouvernement du Québec de faire diligence à la construction de l'urgence, des soins intensifs et du bloc opératoire au Centre Hospitalier Hôtel-Dieu d'Amos.

#### **Adoptée**

#### **2024-12-216 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** plus de 20 % de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

**CONSIDÉRANT** les évènements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

**QUE** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de l'Abitibi afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

**Adoptée**

**2024-12-217 ADOPTION RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME CCU**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 4 novembre 2024;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger le règlement # 2020-51

**ATTENDU QU'**en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) (art.146), le conseil d'une municipalité peut, par règlement, constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU). Un CCU est composé d'au moins un membre du conseil et du nombre de membres qu'il détermine, choisis parmi les résidents du territoire de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la constitution d'un CCU est un préalable obligatoire pour l'adoption de différents règlements d'urbanisme à caractère discrétionnaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le présent règlement.

**Adoptée**

**2024-12-218 ADOPTION RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

**ATTENDU** l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

**ATTENDU** qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que le règlement # 2024-272 soit adopté

**Adoptée**

**2024-12-219 OCTROIE DE CONTRAT MISE À NIVEAU DES SENTIERS PÉDESTRES ET CYCLABLES DU PARC ESPACE VERT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de Gabriel Gravel au coût de 59 300.66 \$ taxes incluses pour faire la mise à niveau des sentiers pédestres et cyclables du parc espace vert.

**Adoptée**

**2024-12-220 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery à mandater la ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables pour les années 2025 à 2029 ;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de l'entreprise Sanimos au montant de 64 217.66 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery octroi le contrat à Sanimos pour la collecte et le transport des matières recyclables pour les années 2025-2029 au montant de 64 217.66 \$ incluant les taxes.

**Adoptée**

**2024-12-221 RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ 2025**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et unanimement résolu par les membres du conseil présent, d'accepter de renouveler l'adhésion de la direction générale à L'ADMQ 2025.

**Adoptée**

**2024-12-222 CALENDRIER DES CUEILLETES 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et unanimement résolu par les membres du conseil présent, d'accepter le calendrier des collectes 2025 de la municipalité de Landrienne, pour les matières résiduelles et compostables et celui de Sanimos pour les matières recyclables.

**Adoptée**

**2024-12-222 CALENDRIER DES SÉANCES 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le calendrier des séances comme suit

<b>JOUR</b>	<b>DATES</b>	<b>HEURE</b>
<b>Lundi</b>	<b>13 janvier 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>3 février 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>3 mars 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Mardi</b>	<b>1er avril 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>5 mai 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Mardi</b>	<b>10 juin 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>14 juillet 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Mardi</b>	<b>19 août 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>8 septembre 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>6 octobre 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>17 novembre 2025</b>	<b>19 h 30</b>
<b>Lundi</b>	<b>8 décembre 2025</b>	<b>19 h 30</b>

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE TAXATION ET DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur l'imposition des taxes et mode de paiement 2025.

**Adoptée**

**2024-12-223 ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES-EMPLOYÉS 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents qu'il va y avoir une augmentation de 3 % de salaire pour les employés.

**Adoptée**

**2024-12-224 ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES-CONSEIL 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents qu'il va y avoir une augmentation de 3 % de salaire pour les membres du conseil.

**Adoptée**

**2024-12-225 SOUMISSION NIVELAGE 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de Drolet Équipements au coût de 189.90 \$ de l'heure pour le nivelage des rangs de la municipalité pour l'année 2025.

**Adoptée**

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Lors de la séance du conseil, les 7 membres du conseil ont déposé leurs intérêts pécuniers.

**Adoptée**

**2024-12-226 APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS LOCAL D'INITIATIVES COLLECTIVES DE LA MRC D'ABITIBI**

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de donner leur appui à la Corporation de développement pour une demande d'aide financière au Fonds local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi pour l'évènement Contes et Légendes-Marche aux flambeaux du 28 février 2025.

**Adoptée**

**2024-12-227 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIRS ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau, agente de développement à faire et remplir tous les documents nécessaires pour le dépôt d'une demande d'aide financière à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue. La demande est pour la construction et l'installation d'un système de rangement accessible pour du matériel sportif saisonnier au sein du bâtiment de services de l'infrastructure sportive.

**Adoptée**

**2024-12-228 UTILISATION DES SURPLUS LIBRE CENTRE RÉCRÉATIF**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de prendre en date de la séance du conseil 90 000 \$ du surplus libre. Tenant compte des engagements des donateurs qui ont pris des ententes sur 4 ou 5 ans, la municipalité doit assumer ses rentrées d'argent en attente.

**Adoptée**

**2024-12-229 NOMINATION CONSEILLER QUI SIÈGE SUR L'OFFICE D'HABITATION DU BERCEAU DE L'ABITIBI**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de nommer monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne à siéger sur le conseil de l'Office d'Habitation du Berceau de l'Abitibi jusqu'en octobre 2025. Après les élections un nouveau membre du conseil sera nommé.

**Adoptée**

**2024-12-230 DEMANDE D'EXCLUSION PROLONGEMENT D'UN CHEMIN POUR ACCÉDER À UNE ZONE DE VILLÉGIATURE**

**CONSIDÉRANT** le projet de prolongement du chemin des Hauts-bois dans la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, afin de donner accès aux ensembles résidentiels de 7 terrains en villégiature, contiguë à des résidences déjà construites;

**CONSIDÉRANT QU'**une superficie de 1 807m<sup>2</sup> sur lot 6 481 992 du chemin projeté empiète dans la zone agricole provinciale ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), seule une MRC peut demander à

la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) d'exclure un ou des lots de la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT** la demande de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery adressée à la MRC d'Abitibi de procéder à une demande d'exclusion à la CPTAQ pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement de développement révisé prévoit, parmi ses orientations d'assurer un développement résidentiel ordonné et séquentiel dans les secteurs résidentiels ruraux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté eu égard aux objectifs prévus au schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties de lots visés par la demande d'exclusion se retrouvent dans un des 16 secteurs de villégiatures identifiées sur le territoire où la MRC a la possibilité de soumettre des demandes d'implantation résidentielles, issues du dossier 370395, à la suite de la décision de la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a analysé la demande selon les critères de l'article 62 de la LPTAA;

**CONSIDÉRANT QU'**un exercice d'identification de terrains potentiels aux fins de la réalisation du projet a été réalisé;

**CONSIDÉRANT QU'**on retrouve 136 espaces appropriés aux fins visées par la demande ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery et hors de la zone agricole.

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, malgré la présence d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole sur le territoire de la MRC pouvant répondre aux fins visées par la demande d'exclusion, la MRC est d'avis que le principe d'espace vacant disponible ne devrait pas s'appliquer puisqu'il n'est pas possible d'accéder aux lots situés en villégiature de consolidation et de les développer sans construire un chemin qui empiète légèrement en zone agricole pour des raisons de sécurité et de conformité à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole du lot avoisinant est caractérisé par des sols de classe 3 et 4;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont faibles, car la superficie visée par la demande est faible (1 807 m<sup>2</sup>), boisée et située à la limite de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'impose pas de contraintes additionnelles et d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et, plus particulièrement, pour les établissements de production animale;

**CONSIDÉRANT QUE** la faible densité d'occupation du territoire et les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery justifient le prolongement d'un chemin pour accéder à un secteur identifié en villégiature de consolidation et situé à l'extérieur de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les avantages du projet excèdent largement ses inconvénients;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC et aux plans et règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC recommande que l'autorisation soit assimilée à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture plutôt qu'à une demande d'exclusion;

**CONSIDÉRANT QUE** le lotissement est prévu conformément aux exigences pour l'établissement d'une résidence principale sur chaque lot;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et unanimement résolu d'informer la CPTAQ que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery est en accord avec la demande d'exclusion.

**Adoptée**

## **2024-12-231 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT** que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

**CONSIDÉRANT** que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

**CONSIDÉRANT** que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

**CONSIDÉRANT** que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

**CONSIDÉRANT** que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

**CONSIDÉRANT** la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des

moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de la MRC d'Abitibi à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

**Adopté**

**2024-12-232 SOUSSION ACHAT POMPE PUIITS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission de plomberie Germain Roy inc. pour l'achat de la pompe submersible pour le puits au coût de 2 356.93 \$ taxes incluses.

**Adoptée**

**2024-12-233 BANQUE D'HEURES SITE INTERNET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter la soumission Numérique.ca pour l'achat d'une banque d'heures de 10 heures au coût de 1358.00 \$ taxes en sus.

**Adoptée**

**2024-12-234 RENOUVELLEMENT ENTENTE ADL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de renouveler l'entente de l'agente de développement pour 3 ans avec la MRC. Pour favoriser la concertation et la formation des agents(e) s de développement local pour les années 2025-2026-2027. De plus le conseil mandate la directrice générale, madame Martine Lachaine à remplir les formulaires nécessaires à la demande.

**Adoptée**

**2024-12-235 DÉSAFFECTATION DES SURPLUS RÉSERVOIRS D'EAU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de désaffecter les surplus des réservoirs d'eau du montant de 8 730 \$ et de transférer au budget 2024.

**Adoptée**

**2024-12-236 DÉSAFFECTATION AMÉNAGEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de désaffecter les surplus aménagements municipaux du montant de 10 000 \$ et de transférer au budget 2024.

**Adoptée**

**2024-12-237 DÉSAFFECTATION PUITES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de désaffecter les surplus puits au montant de 55 257 \$ et de transférer au budget 2024.

**Adoptée**

**2024-12-238 UTILISATION DES SURPLUS RÉSERVOIRS D'EAU**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'utiliser les surplus des réservoirs d'eau du montant de 10 684 \$

**Adoptée**

**2024-12-239 UTILISATION DES SURPLUS MAISON DU CITOYEN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'utiliser les surplus de la maison du citoyen du montant de 10 884 \$

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller Martin Thibeault donne un avis de motion et le dépôt du règlement sur la gestion contractuelle.

**Adoptée**

**AVIS DE MOTION 1<sup>ER</sup> PROJET POUR MODIFICATION PLAN D'URBANISME ET DÉPÔT DU PROJET**

Monsieur le conseiller Yvon Lantagne donne un avis de motion et le dépôt du 1<sup>er</sup> projet pour modification plan d'urbanisme.

**Adoptée**

**2024-12-240 DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'accepter de détruire la liste des documents dans le tableau ci-dessous.

Dons	2018
Bordereau de dépôt	1998-2008 à 2017
Impôt fédéral	2018
Journal des achats	2011 à 2017
Transfert au GL (mise à jour)	2011-à 2017
Grand Livre	2011 à 2017
Journal des salaires	2011 à 2017
Conciliation bancaire	2011 à 2017
Historique du GL	1996 à 2017
Rapport journalier de vérification du véhicule	2002-2003-2004-2005-2006-2008-
Certificat de vérification mécanique Ford 2002	2003-2004
Fiche d'inspection du bureau	2003
Factures fournisseurs et talon de chèque	2011 à 2017
Journal général – Écriture au journal	1996 à 2017
Auxiliaire de taxes	1995 à 2002

**Adoptée**

**2024-12-241 AVIS D'INFRACTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'autoriser l'officier municipal en bâtiment et environnement à

donner un avis d'infraction au montant de 287.50 \$ à un propriétaire qui a effectué des travaux sur son terrain sans permis.

**Adoptée**

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2024**

**2024-12-242 ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter les dépenses du mois de novembre 2024 et celles prévisibles de décembre 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de novembre pour un total de 293 235.08 \$

Versement par chèque C2400155 à C2400172

Paiement en ligne sécurisée L240094 à L240101

Paiement par transfert électronique P2400196 à P2400210

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de décembre 2024

Salaires payés en novembre 2024 pour un total de 16 419.29 \$

D2400327 à D2400357

**Adoptée**

VARIA :

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2024-12-243 LEVÉE**

À 20h20, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

**Adopté**

\_\_\_\_\_  
André Rioux, maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lachaine, directrice générale  
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.